

Il a été raffiné en Hollande pour la consommation intérieure et pour l'exportation pour la Suisse, la Mer Baltique et la Méditerranée, etc., environ. 55 mill. de kilog.

Table with 2 columns: Description of goods and their weight in mill. kilog. Items include 'consommation intérieure et pour l'exportation de la Baltique et la Méditerranée' (12), 'L'union douanière allemande à consommé' (65), 'Le Holstein, l'Oldenbourg, le Mecklenbourg, le Hanovre, les provinces nord-ouest de l'Autriche, Trieste et St-Petersbourg, sans les importations directes de ces pays' (17.5), and 'Total' (149.5).

Les opérations au marché de Rotterdam, pendant la semaine dernière, étaient peu considérables. Le prix du café, dans le commerce de détail se soutient, le Java ordinaire et bon ord. se paie 22 à 22 1/2 cents.

Le capitaine J. van Delft, commandant du navire néerlandais Johannes Marinus, arrivé récemment de Batavia, avait rencontré à la hauteur de l'île Christmas, un canot dans lequel se trouvaient 2 Indiens de l'île Celebes, qui, s'étant éloignés de leur pays, s'étaient égarés, et se trouvaient dans un état complet de nudité. Le capitaine van Delft les a accueillis à bord de son navire et les a débarqués à Amsterdam.

On a arrêté à Maestricht un individu qui avait mis en circulation de fausses pièces de dix florins.

On fit dans l'Amsterdamsche Courant : AVIS.

D'après les nouvelles reçues de la Nouvelle-Orléans, le pouvoir législatif de l'état de la Louisiane a clos sa dernière session, sans prendre aucune mesure décisive à l'effet de pourvoir à la réparation du paiement de l'intérêt des obligations, remises par l'association dite Citizen's Bank, à la maison Hope et Co; intérêt dû depuis le 1er février 1843. Et malgré les efforts zélés et continuel des agents de cette maison, à la Nouvelle-Orléans, il n'a été introduit aucun changement dans la loi du 5 avril 1843, qui oblige cette banque à accepter des coupons et des valeurs non-échues, en paiement de ce qui lui est dû; une proposition tendant à faire révoquer cette loi, fut à la vérité adoptée par la chambre des représentants, mais ajournée par le sénat.

Cependant il résulte des bordereaux reçus, que du 20 janvier 1843 au 27 avril 1844, des valeurs considérables ont été prises en paiement et annulées par la direction de la Citizen's bank, à savoir :

Table with 2 columns: Description of financial instruments and their value in dollars. Items include 'Bank-notes' (245,525.00), 'Post-notes (à intérêt)' (450,693.50), 'Dépôts (liquidés)' (99,005.65), 'Coupons (échus le 1er février et le 1er août 1843, 5770 coup. à Liv. st. 2 1/2 ou 30 ou doll. 11. 11)' (41,951.69), and 'Obligations (785 obl. à Liv. st. 100 ou 1200 ou doll. 444. 44)' (348,885.40).

Ensemble dollars 1,186,061.24 Sur le montant des recettes en espèces, déduction faite des frais d'administration ainsi que du versement opéré d'un dépôt de 10,000 doll., il restait le 27 avril 1844, la somme de 26,727.71 dollars en numéraire.

Les créances en circulation à cette époque, à charge de la banque susdite, consistaient en :

Table with 2 columns: Description of debts and their value in dollars. Items include 'Bank-notes' (149,500), 'Post-notes' (138,431.50), and 'Dépôts' (246,351.90).

Sur le montant des recettes en espèces, déduction faite des frais d'administration ainsi que du versement opéré d'un dépôt de 10,000 doll., il restait le 27 avril 1844, la somme de 26,727.71 dollars en numéraire.

Le 7, vers 10 heures du matin, la reine Victoria, l'empereur de Russie, le roi de Saxe et le prince Albert ont quitté le château de Windsor, et sont retournés à Londres. Le soir il y eut dîner-gala au palais Buckingham, et après le dîner une soirée musicale, où assista entre autres tout le corps diplomatique, et où le célèbre violoniste Ernst a eu l'honneur de se

faire entendre. L'empereur de Russie a honoré de sa visite, lorsque S. M. I. fut retournée à Londres, le marquis et lady Graham de Londonderry; lady Graham épouse de sir James; lady Cairnes, fille de lord Stuart de Rothsay, autrefois ambassadeur à Paris; la princesse de Radziwill, épouse du prince de Radziwill, aide-de-camp de l'empereur, qui venait d'arriver à Londres pour y rejoindre le prince.

Le Standard annonce, dans la partie de ses colonnes ordinaires réservée aux nouvelles officielles, que le voyage de l'empereur de Russie en Angleterre a été immédiatement arrêté à la suite de la publicité donnée à la note du prince de Joinville sur les forces navales de la France. Le Standard est, avec le Morning-Herald, le seul journal de Londres qui soutienne franchement le ministère.

Il paraît que quelques étrangers, aidés de quelques tapageurs politiques ont organisé un meeting dans la salle nationale du quartier de Holborn, fameux par ses attrait sociaux dit le Times, avec ironie. Ce meeting fut effectivement tenu jeudi soir, dans le but avoué de s'assurer jusqu'à quel point le peuple anglais est disposé à souhaïter la bien-venue dans leur pays à l'empereur de Russie, question tant soit peu inopportune, puisque l'auguste étranger a été reçu partout avec le plus grand enthousiasme, et que S. M. I. est au moment de quitter l'Angleterre.

Pour savoir ce que c'était que ce meeting, il suffit de lire ces paroles du Times: « Pour le dire en un mot, un lawyer (homme de loi) a recherché de libelles, en aurait trouvé là de quoi s'occuper toute sa vie.

Le roi de Saxe a visité la chambre des pairs et celle des communes, pendant qu'il y avait séance. Un fauteuil de la cour avait été placé pour S. M. dans la chambre des lords; dans celle des communes, le roi s'est assis sur le fauteuil du sergent d'armes.

La chambre des communes a rejeté le 4, à la majorité de 110 voix contre 74, une motion de lord Vane, tendant à abolir le droit d'exportation sur les houilles anglaises. La chambre a ensuite adopté une motion de M. Lyall, député de Londres, pour la nomination d'un comité spécial chargé de faire une enquête sur la situation de la marine marchande britannique et sur les moyens de l'améliorer.

Les modifications apportées par le gouvernement dans le tarif des sucres n'ont pas été favorablement accueillies dans la cité. On craint de la part du gouvernement brésilien des représailles qui seraient funestes à notre commerce et à notre industrie manufacturière. D'un autre côté, les intérêts de nos colonies sont compromis; les consommateurs seuls ont lieu d'être satisfaits.

La municipalité de Dublin a décidé, par 40 voix contre 6, qu'elle enverrait une adresse à la reine pour prier S. M. de révoquer l'arrêt que subit à présent l'agitateur. Dans cette adresse O'Connell est appelé, le bienfaiteur de ses compatriotes et le plus bel ornement de l'Angleterre. Les évêques catholiques en Irlande ont ordonné par lettres circulaires aux prêtres de leur diocèses, de faire tous les dimanches des prières pour O'Connell et ses consorts, et de faire suivre ces prières immédiatement après les vœux qui sont adressés au ciel pour la reine.

La roquette hebdomadaire de l'association du rappel s'est élevée au chiffre surprenant de 2596 liv. st. (fl. 31142).

L'Hopital-Friend publie le texte d'un traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et les îles Sandwich. Il porte la date du 12 février dernier et les signatures du roi Kamehameha III, de son premier ministre Kicaulohi, et de William Miller, consul-général britannique dans les îles Sandwich. En voici la teneur :

Les différends qui ont existé entre la Grande-Bretagne et les îles Sandwich ayant été heureusement aplani, le traité suivant a été conclu entre les deux gouvernements à l'effet de prévenir le retour des anciennes méintelligences et d'assurer le maintien de la paix pour l'avenir.

Art. 1er. Il y aura paix et amitié perpétuelle entre S. M. le roi du royaume de la Grande-Bretagne et S. M. le roi des îles Sandwich, leurs héritiers et leurs successeurs respectifs.

Art. 2. Les sujets de S. M. britannique recevront pour leur personne et pour leurs biens une protection efficace de la part du roi des îles Sandwich, qui les fera jouir avec impartialité, et dans tous les cas où leurs intérêts se trouveront lésés, des mêmes droits et privilèges dont jouissent les natifs ou d'autres étrangers.

Art. 3. Tout sujet britannique accusé d'un crime quelconque, ne sera jugé que par un jury composé de résidents étrangers, à proposer par le consul britannique et accepté par le gouvernement des îles Sandwich.

Art. 4. Le roi des îles Sandwich étendra cette protection sur tous les navires britanniques, leurs officiers et équipages. En cas de naufrage, les chefs et habitants de divers districts des îles Sandwich s'empresseront de leur porter secours et de les protéger contre le pillage. Les droits de sauvetage seront réglés en cas de conflit par des arbitres librement choisis par les deux parties.

Art. 5. Les autorités locales veilleront soigneusement à ce que la désertion parmi les marins anglais ne soit pas favorisée par leurs administrés, et emploieront tous les moyens à leur disposition pour opérer l'arrestation des dits déserteurs; les dépenses faites dans cet intérêt leur seront remboursées par les capitaines ou propriétaires des navires auxquels appartenant les déserteurs arrêtés.

Art. 6. L'importation des marchandises britanniques, reconnues comme provenant des possessions britanniques, ne sera ni prohibée ni soumise à un droit d'importation qui dépasse 5 pour cent ad valorem.

Art. 7. Les droits de tonnage et autres qui paient par les navires britanniques, ou par les navires de commerce, importés sur des navires britanniques, ne dépasseront pas ceux qui paient le tonnage la plus favorisée.

Art. 8. Les sujets du roi des îles Sandwich seront dans leurs relations commerciales et autres avec la Grande-Bretagne traités sur le pied de la nation la plus favorisée.

Fait à Lahina, 12 février 1844. (Suivent les signatures.)

Nouvelles des Etats-Unis.

Il y a des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 16 mai: L'adjonction du Texas gagne des partisans dans le sénat, bien que cette résolution soit loin encore de pouvoir réunir dans cette assemblée les deux tiers des voix.

Le général Jackson, dans une lettre publiée par les journaux, déclare que d'après ses convictions, les sénateurs qui rejetteraient l'adjonction du Texas se rendraient coupables de haute trahison envers le pays.

On parlait à Washington de prochaines hostilités du Mexique contre le Texas.

Il paraît que M. van Buren est décidément le candidat favori du parti démocratique pour la présidence et que son élection est à-peu-près assurée.

Les désordres à Philadelphie sont l'objet d'une sévère enquête judiciaire.

Nouvelles de France.

La chambre des députés a terminé, le 6, la discussion du projet de loi des crédits extraordinaires de l'Algérie, mais le scrutin sur l'ensemble de ce projet a été annulé, faute d'un nombre suf-

fisant de votans. Des deux amendemens proposés par la commission, l'un qui avait pour but une réduction de 10,000 sur le chapitre XXV, relatif aux fortifications des postes de majorité.

La chambre en nombre suffisant a voté, le 19, sur les crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie. Ils ont été adoptés par 190 voix contre 53.

Le Messager publie les rapports du maréchal Bugeaud sur son expédition contre les Kabyles des monts Jurjura. Nous terons seulement la fin de la dernière dépêche du maréchal, lue du port de Dellys le 26 mai :

« Les résultats de cette courte campagne sont d'avoir étendu de plus de vingt lieues le rayon d'Alger dans l'Est; d'avoir assuré à notre domination un territoire fertile et très peuplé, qui sera un nouvel aliment pour notre commerce et pour les revenus coloniaux; d'y avoir conquis de vastes et bonnes terres pour la colonisation européenne; enfin d'y avoir détruit l'influence d'un lieutenant d'Abd-el-Kader, ce qui était le but principal de l'expédition.

P. S. Vous ne manquerez pas d'observer, Monsieur le général, que l'opération que nous venons d'exécuter dans l'Algérie est surtout heureuse en raison des circonstances qui se présentent sur la frontière de l'ouest. Si je n'avais pas l'influence de Ben-Salem chez les Kabyles du Jurjura, les montagnards n'auraient pas été vaincus et soumis avant un loignement, avec une partie des forces de division d'Alger, n'est pas douteux que le lieutenant d'Abd-el-Kader n'aurait pu se maintenir contre nos alliés de la rive gauche de l'Isser, aussitôt qu'il se serait engagé avec l'empereur de Maroc, et il eût pu tenter la guerre et l'insurrection jusque dans la Metidja. Au d'hui j'ai la confiance que cela lui est impossible.

Je ne saurais trop me louer de l'habileté qu'a déployée dans toutes les négociations qui ont suivi les combats, le lieutenant-colonel Daumas, directeur des affaires arabes; à lui, très certainement, que je dois d'avoir terminé si vite et si bien cette grande affaire d'organisation.

La correspondance du journal l'Algérie donne les détails suivants sur l'événement de Biskara que nous avons annoncé substance, et dont il a été question à la chambre des députés.

Constantine, le 24 mai. J'ai une triste nouvelle à vous apprendre: la capitale de Biskara a été surprise par le khalifa d'Abd-el-Kader, quelques détails de ce fait grave, dans toute leur vérité :

Pendant notre séjour à Biskara, il avait été décidé que le commandant Thomas avait été chargé d'y organiser une garnison de trois cents indigènes. Il termina cette affaire en un instant et repartit avec son bataillon.

Le khalifa d'Abd-el-Kader, dans la famille duquel la cheikha de Sidi-Okbad est héréditaire, nous sans peine de frictions avec des hommes qui lui avaient longtemps obéi et plusieurs lui étaient particulièrement attachés. Une nuit les principaux postes de la Casbah étaient occupés par ses adhérents, il se présenta avec son petit nombre d'hommes (c'était dans la nuit du 12 au 13) et deux heures après, il fut introduit ainsi que cela avait été arrangé depuis plusieurs jours.

Le premier acte des traites fut de se porter sur les officiers français; tous trois furent assassinés au milieu du sommeil, d'autres Français et quelques indigènes restés fidèles et qui s'élevèrent, succombèrent dans une lutte trop inégale. Un officier, trois artilleurs et une jeune fille s'échappèrent seuls.

Le sergent-major s'était sauvé à Toulgha, peuplée de vouée au cheik-el-arab, où il demeura en sûreté. C'est qu'il fit savoir l'affreuse nouvelle à Betna. Sa lettre fut reçue le 14. Peu d'heures après, M. le duc d'Aumale, qui venait terminer son heureuse opération des Ouled-Soltan, rentra à Betna. Le 16, après un repos indispensable, nos troupes se mirent en marche; et le 18, à six heures et demie de notre cavalerie pénétrait dans Biskara.

En apprenant la mort du prince, le khalifa et ses partisans se préparèrent à la fuite au moment où ils s'occupaient de leur projet, le sergent-major, avec quelques hommes qu'il avait emmenés, s'était porté sur la Casbah et l'avait reconquise.

On a retrouvé une grande partie des approvisionnements vivres; mais tout le matériel, le magasin d'habillement et 78,000 fr. avaient été enlevés par l'ennemi. Les trois artilleurs emmenés pour servir les mortiers. La jeune fille a été assassinée de suivre. La troupe du khalifa s'est jetée dans l'Aurès.

Le prince a rétabli l'ordre dans la ville, où les traites ont eu une punition exemplaire.

La trahison dont la garnison de Biskara a été victime est un fait déplorable, mais qui heureusement est sans aucune portée politique. L'organisation plus vigoureuse que va recevoir la partie du Sahara ne laissera aucune espérance au lieutenant d'Abd-el-Kader.

Quant à l'ancien bey Achmed, il est toujours errant dans les monts Aurès, complètement ruiné, suivi seulement de quelques serviteurs. C'est un homme dont la cause est à jamais perdue. Au moment de terminer ma lettre, un courrier arriva de Betna; il annonce que M. le duc d'Aumale sera à Constantine le 16 juin. Il ramène la cavalerie seulement et doit rentrer par la ville de Sidi-Okbah, qui aurait pris une si grande part au massacre de la garnison de Biskara.

Les journaux de Toulon et de Marseille, contiennent un certain nombre de lettres écrites de la province de Constantine. Une lettre écrite de Biskara même, le 20 mai, rapporte que quand la colonne française est entrée le 18 à Biskara, il restait que quelques habitants qui affirmèrent n'avoir été trempés dans le complot.

Le pillage a été permis pendant deux jours. On a vu plusieurs arrestations qui ont fait découvrir des espions et des complices de ce lâche guet-apens. Vingt prisonniers attendent leur sort. Un escadron et un bataillon viennent d'être envoyés en reconnaissance sur les traces du khalifa.

Sidi-Okba, foyer de l'insurrection et l'une des plus riches oasis de cette contrée, devait être livrée aux flammes. Nous trouvons dans une lettre quelques nouvelles qui ont un intérêt.

Voici comment le sergent-major Pelisse, échappé avec les Français du carnage, soit par la facilité avec

parle arabe, soit par la protection d'un marabout, et par son habileté à sauter par-dessus les murailles de la Casbah, raconte le commencement épouvantable.

Le 12, vers deux heures du matin, l'on entendit quelques coups de fusil dans la plaine, et on répondit à ce signal de l'intérieur de la Casbah. Au même instant les portes se rouvrirent et les portes au khalifa Bel-Adj-Hamet, leur ancien chef, tandis que d'autres assassinaient les officiers.

Le lieutenant Petitgrand, commandant le camp, fut tué dans son lit par un ancien zouave proposé à sa garde personnelle en qualité de volontaire auxiliaire.

M. Crochard, lieutenant des Turcs, officier de mérite et d'un grand courage, qu'on n'aurait certes pas pris vivant, s'il n'eût été endormi, fut assassiné par le factieux placé à la porte du magasin d'habillemens près duquel il demeurait. Le chirurgien Martin fut également égorgé au moment où il sortait de sa chambre pour avertir M. Petitgrand du tumulte qu'il entendait de dehors. Le fourrier reçut un coup de feu dans l'aine; et ce malheureux est mort après trois jours d'une agonie effreuse, mourant qu'il était par ces monstres qui avaient même défendu d'éteindre la soif horrible qui le dévorait.

Les cadavres de tous ces infortunés furent en suite traînés dans la mosquée, où on les pendit par un pied. On les aurait sans doute retrouvés dans cette position, sans l'énergie et le courage d'une jeune fille restée au pouvoir du khalifa, qui assistait en personne à ce carnage et au sac de la Casbah. Cette fille obtint à force de supplications et de prières qu'ils fussent enterrés. Ils ont donc été inhumés dans la tombe qui renfermait le corps de l'ancien Borot, tué aux monts Aurès, deux mois auparavant. Cette tombe est la seule chose qu'ils aient respectée.

On a des nouvelles de Montevideo, en date du 21 mars; le seul point important que nous y remarquons, c'est la sommation faite à ses nationaux par l'amiral français qui commande la station navale de la Plata, de déposer les armes qu'ils ont prises au nombre de 3,000. M. Massieu de Clerval a essuyé un refus formel.

On écrit d'Alger, le 30 mai: La corvette à vapeur le *Cubier*, venant d'Oran où elle a porté des troupes, est arrivée ce matin à onze heures. Ce bâtiment n'a dit-on, rien apporté de nouveau concernant les affaires de Maroc. Les deux armées étaient en présence, mais les hostilités n'avaient pas encore commencé. Quatre bataillons sont transportés d'Alger à Oran par plusieurs bâtimens à vapeur.

Il a été consommé à Paris, dans le mois de mai dernier, 7,252 boeufs, 1,212 vaches, 7,983 veaux, et 37,969 moutons; le commerce a reçu 417,855 kil. de suif fondu. Il faut compter parmi cette quantité de bestiaux: 205 taureaux, 8 boucs et 25 chèvres. Il avait été consommé dans le mois de mai 1843: 6,558 boeufs, 1,621 vaches, 6,021 veaux et 38,628 moutons; le commerce avait reçu 399,848 kil. de suif fondu. La consommation de mai 1844 a surpassé celle de mai 1843 de 694 boeufs et de 1,962 veaux, elle a été au-dessous de 400 vaches et de 664 moutons.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 9 juin.

La chambre a adopté, dans sa séance d'hier, au second vote, la plus grande partie du tarif différentiel. Elle y a fait de légères modifications de détail.

La chambre s'est réunie le 8 à 10 heures du matin. Elle a rejeté une proposition de M. Osy tendant à ne frapper que d'un droit de 10 centimes, les importations importées par pavillon national, sans distinction de lieu de provenance. Elle a adopté définitivement les articles *Tabacs d'Arabie* et *Thé*. Relativement aux sucres, M. de Smet a demandé, pour la première année, le maintien de l'ancien droit, c'est-à-dire le droit de 24 centimes. M. le ministre de l'intérieur a combattu cette motion, déclarant s'en tenir à l'amendement de M. D'Ethougné. L'amendement, de M. Massieu, dont M. D'Elhougné avait changé la rédaction, a été adopté. La proposition votée en comité secret définitivement.

La chambre a décidé, dans sa séance d'hier, que le vote sur l'interdiction du comité secret du 6 juin sur l'amendement de M. Balbo serait inséré au *Moniteur*. Voici cet amendement et le vote par lequel il a été adopté: « Si, à la suite ou à l'occasion de la présente loi, il était pris à l'étranger des mesures pour empêcher la position de l'industrie ou du commerce belge, le gouvernement pourrait, dans l'interdiction des sessions, augmenter les encouragemens de provenance et de pavillon.

Il a été voté par appel nominal les mots dans l'interdiction des sessions. Voici le résultat du vote: Nombre des votans, 70; — 40 ont répondu oui; — 24 ont répondu non.

Le *Moniteur Belge* de ce jour publie un arrêté qui rapporte celui de 23 septembre 1843. Voici ce document: Le roi des Belges, à tous présents et à venir, salut. Revu l'article 3 de notre arrêté du 23 septembre 1843, qui, par exception et en l'absence d'un tarif uniforme d'entrées sur toutes les frontières, admet, en exemption de tout droit, le transit de marchandises par le chemin de fer;

Nous ministres des affaires intérieures nous ayant exposé les motifs de cette mesure, qui n'a été que la sanction d'un essai, d'une part, et les avantages certains qu'elle présente, d'un autre côté, que de nombreux avantages, que les chambres viennent d'être saisies d'un projet de loi établissant une tarification uniforme pour le transit;

Nous avons arrêté et arrêtons: Article unique. L'exception faite au transit par l'article 3 de notre arrêté du 23 septembre 1843 est rapportée.

Notre collègue des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Paris, le 7 juin 1844. L. ROYER-COLLARD, Ministre des finances et de l'intérieur. M. DE SRET, Ministre de l'intérieur.

Nouvelles de Prusse.

On écrit de Berlin, 5 juin: Si l'arrivée inattendue de S. M. le roi de Prusse à notre cour royale une surprise fort agréable, il lui a été à autant plus fâcheux d'apprendre hier que les préparatifs du voyage de S. M. l'impératrice à Berlin ont été contremandés, parce que cette auguste souveraine a été atteinte à la Pentecôte d'un malaise qui avait ramené à sa

suite la grande faiblesse de nerfs et l'épuisement dont S. M. I. souffre depuis plusieurs années, et pour lequel elle chercha dans le temps sa guérison aux sources d'Embs. La jeune grande-duchesse Alexandrine est aussi souffrante depuis quelques jours, mais on suppose à son état une cause qui fait naître de belles espérances. Ainsi notre roi est privé d'une grande joie, car il se réjouissait beaucoup de son mariage avec son auguste sœur. Les agrandissemens faits et les embellissemens ajoutés à Sanssouci, lieu si cher à cette princesse depuis l'enfance. Tous les préparatifs faits pour recevoir l'impératrice et sa suite se trouvent inutiles, et bien des personnes dont elle est la bienfaitrice protectrice ont été douloureusement affectées de la nouvelle que S. M. I. ne viendrait pas. Le porteur de cette nouvelle était un officier russe supérieur, chargé d'une mission particulière pour cela. En même temps est arrivé de St.-Petersbourg, avec la même nouvelle, le général-major à la suite, M. de Rauch, remplissant à la cour impériale les fonctions de commissaire militaire de la part de notre gouvernement.

Concernant le projet de loi sur le divorce, S. M. le roi a adressé, le 11 courant, une lettre au conseil d'état, laquelle est d'une haute importance pour la traction de cette matière, et doit être envisagée comme une concession faite à l'opinion publique.

S. M. remercie le conseil d'état de l'extrême application qu'il a vouée à la discussion de cette affaire, mais il déclare en même temps sa résolution de faire pour le moment abstraction totale des principes et des tendances générales de cette loi et de n'en maintenir que l'élément formel, d'après lequel les tribunaux, en traitant des affaires de divorce, doivent à l'avenir procéder avec plus de sérieux, en sorte, par exemple, que la décision n'appartiendra qu'aux tribunaux supérieurs, et qu'on doit y nommer un avocat spécial chargé de défendre le mariage. Il faut d'abord attendre les résultats de ces dispositions formelles, pour décider si l'on faudra une intervention ultérieure des lois, et les rapports du ministre de la justice sur ces résultats seront présentés chaque fois aux assemblées des états provinciaux.

Assurément, cette décision royale est tout-à-fait propre à tranquilliser les esprits, qui maintenant attendent avec confiance le dénouement de cette affaire tant débattue.

Affaires d'Italie.

Nous avons reproduit dans notre numéro du 3 juin, l'encyclique du pape Grégoire XVI. Nos lecteurs se seront aperçus que ce manifeste n'est pas exclusivement dirigé contre les doctrines religieuses. Le *Semeur* l'examine dans ses rapports avec la situation politique de l'Italie dans l'article suivant que l'on lira sans doute aussi avec intérêt:

I. *Lettre encyclique du pape Grégoire XVI à tous les patriarches et évêques*, en date du 8 mai 1844.

II. *Delle Speranze d'Italia. (Des Espérances de l'Italie.)* Par CESARE BALBO, 1 vol. de VIII et de 312 pages in-12. Parigi, 1844.

Personne ne méconnaît ce qu'il y a de provisoire dans l'état actuel de l'Italie; personne non plus ne se dissimule le surcroît d'embarras qu'oppose à sa transformation la nature particulière du gouvernement romain. Les destinées du catholicisme dans le monde dépendant en partie de l'avenir politique de la péninsule dont les états pontificaux font partie, il n'est pas étonnant que les intérêts religieux du saint-siège induisent puissamment, à leur tour, sur les questions territoriales et de gouvernement. Nous sommes donc autorisés à rapprocher l'un de l'autre les deux écrits dont les titres figurent en tête de cet article. Si la brochure de M. Balbo nous fait connaître les besoins et les espérances politiques de l'Italie, l'encyclique de Grégoire XVI nous entretient des entreprises formées pour ébranler en Italie même, le pouvoir spirituel du pape: à nos yeux, c'est le même sujet envisagé sous deux aspects différens. Voyons d'abord comment M. Balbo le considère.

L'Italie ne lui paraît pas politiquement bien réglée, parce qu'elle est privée du premier des biens, de l'indépendance nationale. Une de ses meilleures provinces est soumise à une puissance étrangère, et cet assujétissement qu'elle subit, réagit jusque sur la situation des états italiens proprement dits. Tous les gouvernemens sont plus ou moins, sous l'influence autrichienne, et le pape lui-même la ressent, ce qui suggère à M. Balbo les réflexions suivantes:

« Le pape est le pape, mais il n'est pas le pape d'une nation; il est le pape d'une nation, et c'est la plus grande de toutes, celle de l'Europe. Il est le pape de la Prusse et de toutes les puissances non-catholiques, aussi longtemps qu'il ne pourra faire le plus grand bien qu'il le puisse, et il sera toujours le pape d'une nation indépendante, et d'une nation libre. »

Ce n'est là qu'un exemple de ce que l'intention de l'auteur, à faire mieux ressortir la réalité de la dépendance des divers gouvernemens italiens. L'indépendance, rêve du passé, est la première nécessité de l'avenir, elle doit avoir le pas sur tout le reste.

Mais à quel ordre de choses faut-il s'en tenir pour arriver à l'indépendance? M. Balbo, à l'instigation de cette question qu'il s'est posée, examine différens projets qui ont surgi et auxquels il est contraire; et d'abord, celui d'un royaume d'Italie indépendant. Il le croit impossible pour diverses raisons qu'il énumère, dussent-elles ne pas paraître suffisantes à tout le monde. Il en a une en réserve qui lui semble devoir rester sans réponse:

« Que deviendra le pape, demandez-vous, dans un royaume d'Italie? En sera-t-il le roi? Mais cela ne se pourrait; et personne n'y songe. Sera-t-il sujet? Qui, mais dans quel pays? Il sera dépendant; il sera, non plus, le sujet d'un pays, mais le sujet d'un parti particulier. Les autres nations catholiques n'y consentiront pas; les nations non-catholiques pas davantage; ce serait contraire à tous les intérêts, à toutes les destinées du christianisme, et ce ne serait pas tolérer une partie de cette nation italienne qui ne la pas tolérée au moyen âge. »

L'idée d'un royaume d'Italie autrichien n'est pas non plus du goût de l'auteur. La condition du pape y serait aussi mauvaise que dans un royaume d'Italie indépendant. Il paraît cependant, qu'il est des Italiens qui verraient sans peine l'Italie entière soumise aux étrangers qui en possèdent déjà une partie, dans l'espoir que cette réunion dans une même servitude pourrait aboutir à la liberté, soit que la nation se la procurât elle-même, soit qu'elle l'obtient de ses maîtres. Une note de M. Balbo met sur le compte des Italiens qui partagent cette manière de voir, les der-

niers mouvemens de la Romagne; l'auteur les nomme des néo-gibelins, et il ajoute que si jamais, au lieu de quelques agitateurs isolés, des partis aux quels on put donner le nom et celui de néo-guelphes s'élevaient en Italie, c'est pour les néo-guelphes qu'on le verrait combattre.

Le projet de laisser la péninsule se diviser en autant de petites républiques qu'un soulèvement général de l'Italie en pourrait faire naître, n'aurait, suivant l'auteur, ni plus de possibilité de succès, ni plus de chances de durée. Examinant ce qui adviendrait des états pontificaux dans le cas où une telle supposition se réaliserait, il se perd en toutes sortes de conjectures, depuis la restauration de Véies, et d'Albe-la-Longue, jusqu'à celle de la république romaine et des consuls de 1799. « Je sais bien, ajoute-t-il, qu'il est des gens qui trouveraient tout cela préférable aux moines, aux prêtres, aux cardinaux et au pape; toutefois, je ne crains rien pour eux; Gioberti (l'un des écrivains italiens modernes les plus distingués) les a défendus comme il faut, et eux-mêmes sauront bien se défendre. »

Toujours, on le voit; nous rencontrons le pape comme principal obstacle sur notre chemin, à mesure que nous examinons les différens projets de rénovation politique dont on s'occupe en Italie; non le pape comme prince temporel seulement, ayant voix au chapitre dans une affaire qui l'intéresse au même titre que tous les autres souverains, mais le pape comme chef de l'église catholique, ayant besoin, en cette qualité, d'une entière indépendance et, en outre, d'une certaine mesure de puissance, qui ne pourrait, sans inconvénient pour son autorité spirituelle, ni diminuer beaucoup ni beaucoup s'accroître. Quelque peu satisfait de l'état actuel, c'est du statu quo que le pape a besoin; c'est lui sur tout qu'il impose au reste de l'Italie, dont il empêche la transformation, au moins en tant qu'elle dépend de la réalisation des plans dont nous venons de parler. M. Balbo, il est vrai, les rejette tous; mais quand il expose le sien, il faut convenir qu'il passe fort légèrement sur cette difficulté, et que s'il s'agissait d'exécuter son projet, l'on trouverait tout aussi impossible de faire au saint-siège une position propre à le satisfaire, sans porter atteinte aux droits des autres états.

Le projet qu'il recommande, et qu'avant lui M. Gioberti avait déjà fait valoir, c'est une confédération des états actuels de l'Italie. L'idée, réalisée au moyen-âge, de donner la présidence d'une telle confédération au pape, lui paraît admirable (*una magnifica idea*) mais inexécutable aujourd'hui. Voici la raison qu'il en donne: « De nos jours, l'indépendance réciproque des deux puissances temporelle et spirituelle est moins un rêve (*men sogno*) que ce qu'il serait la présidence temporelle confiée à la puissance spirituelle. Nous savons d'après cela où en est, en Italie, la question de la suprématie de celui qui disposait autrefois des couronnes et qui régnait sur les rois et sur le monde! On demande s'il pourrait être le chef d'une confédération des petits états dont se compose la péninsule, et M. Balbo, connaissant toutes les objections qu'il y aurait à cela, ne trouve d'autre moyen pour sortir d'embarras que de laisser la question indécise, et de s'écrier: « Vienne seulement le grand jour de la confédération, et tous les confédérés s'entendront pour la présidence! »

En vérité, il serait impossible de rien imaginer qui pût caractériser mieux la situation respectivement du saint-siège et de l'Italie. Voici un écrivain plein de respect pour le pape, qui n'ose pas même soutenir ouvertement sa candidature pour la présidence d'une confédération italienne; et d'un autre côté, s'il en faisait partie au même titre, que les autres petits souverains, qui ne voit pas que ce soit une candidature qui pourrait compromettre l'indépendance de l'Italie? Plus le contact serait régulier, et plus les choses, à propos desquelles le pape pourrait se faire entendre dans la minorité, seraient mesquines et petites, plus disparaîtrait aisément, en Italie, le prestige qui y survit à son pouvoir. M. Balbo n'y aurait-il par hasard pas pensé?

Mais ce n'est pas là la difficulté qui l'arrête; l'obstacle réel à ses yeux, l'obstacle qui doit être écarté avant qu'on ne puisse songer à une confédération d'états italiens, c'est la domination de l'Autriche sur le nord de l'Italie. L'Autriche pourrait peut-être favoriser une telle confédération, et même se donner l'air de s'y effacer, en consentant à la présidence du pape; mais ce ne serait point elle qui en donnerait le moyen d'étendre son influence en Italie; et quant au pape, s'il devenait président sous un tel contrôle, il serait, comme le dit fort bien M. Balbo, *in bona subjectione di Papa*. On comprend d'après cela que l'auteur ne puisse aspirer, pour le bien de sa patrie, à rien moins qu'à l'indépendance absolue du nord de l'Italie.

Il combat comme une illusion l'espoir que quelque-uns de ses compatriotes entretiennent encore, d'obtenir ce résultat par l'union des princes italiens, par un soulèvement national, ou par un appel à l'étranger, pour lui, il ne le croit possible qu'au prix d'un échange territorial. Sans entrer ici dans des détails que ne nécessite pas le but de cet article, disons seulement que l'auteur voudrait rattacher l'indépendance de l'Italie septentrionale à la chute de l'empire ottoman et aux changements qui pourraient être la conséquence dans l'Europe orientale. Les nations chrétiennes lui semblent assister déjà à son lit de mort comme ses médecins, ou mieux encore, comme ses héritiers; et avant même qu'il ne se soit éteint, on a commencé les partages. M. Balbo compte sur l'heure où la succession sera ouverte: il pense qu'il sera alors de l'intérêt de l'Europe de fortifier l'Autriche et de l'agrandir du côté de l'Orient, de concentrer sa puissance le long des rives du Danube et de l'étendre jusqu'à ses bouches; et de lui redemander en échange les provinces italiennes qu'elle possède, pour en doter la nation de Sardaigne; et fonder un grand royaume lombardo-ligurien qui protégerait l'Italie au nord.

Reste à savoir si le protégerait aussi sûrement le pape; et si le fractionnement actuel du nord de l'Italie n'est pas nécessaire à l'indépendance du saint-siège. M. Balbo a l'air de n'en rien croire; bien plus, il prend soin de montrer combien l'Italie confédérée serait intéressée à la gloire de la papauté. Mais tout en prédisant de nouveaux progrès au catholicisme, tout en annonçant la disparition prochaine des sectes et des hérésies qui le déchirent, il ne songe pas les ménagemens pour Rome à faire en sorte que la partie temporelle qu'elle exerçait autrefois, pour jamais prise, et que le pape et le clergé doivent se borner aux affaires « plus ou moins spirituelles » qui leur sont dévolues aujourd'hui. Il ne songe pas même à leur demander de concourir à l'indépendance, autrement qu'en combattant les vices de la nation: « Chaque âge, dit-il, a ses mœurs; les nôtres exigent, nous le disons à leur louange, que chacun s'applique à ce

qui le regarde.

Il convient de ne pas perdre de vue cette situation réciproque de l'Italie et de la papauté. Sous le rapport de la rénovation politique, la papauté est pour l'Italie un obstacle, et il ne faut rien moins que l'attachement religieux des populations au saint-siège pour les disposer à le lui pardonner. Qu'on juge d'après cela de ce que serait l'opposition qui éclaterait contre lui, si le lien religieux venait à se relâcher, si la lutte des croyances s'ajoutait à la lutte des intérêts.

C'est à ce point de vue surtout que nous a paru intéressante la lettre encyclique, que Grégoire XVI vient de publier sous la date du 8 mai. Tandis qu'elle ne contient dans sa première partie que la répétition des défenses relatives à la lecture des livres saints, que la propagation plus grande de ces livres depuis quelque temps dans tous les lieux du monde excite les papes à renouveler plus souvent, toute la dernière partie est dirigée contre les efforts d'une nouvelle association dite de l'Alliance chrétienne, qui s'est formée à New-York, et qui a pour but de combattre l'église romaine en Italie et à Rome même. Rien d'étonnant à cela : comme la papauté s'attaque au protestantisme dans la plupart des pays protestants, il devait assez naturellement venir à la pensée des protestants de lui rendre la pareille au siège même de sa domination.

Parmi les moyens d'action énumérés dans l'encyclique, nous avons remarqué l'influence que l'association cherche à exercer sur les Italiens, qui se joignent à l'étranger, et l'introduction en Italie et à Rome, de Bibles italiennes et de livres, écrits par des Italiens ou traduits de divers auteurs, entre lesquels Grégoire XVI a cru devoir distinguer deux ouvrages auxquels le public a rendu la même justice, l'histoire de la Réformation de M. Merle d'Aubigné, et celle de la Réforme en Italie de M. Crie.

On a pu voir, par les détails dans lesquels nous sommes entrés quel est, en effet, le rapport entre les efforts religieux dénoncés par Grégoire XVI aux prélats romains et les tendances politiques de l'Italie. Politiquement, l'Italie est intéressée au renversement de la papauté : qu'arrivera-t-il si un parti se forme qui se propose de ruiner dans l'intérêt de la religion ?

Il n'y a en somme pas là, tant s'en faut ; mais l'encyclique a en ce point le point de départ et la date d'un nouvel ordre de faits, auquel quelques-uns de ces princes de l'Italie dont le pape invoque l'appui, pourront, quelque jour peut-être, et nous le déplorons, venir en aide.

Nouvelles de Turquie.

On écrit de Constantinople, en date du 22 mai au Journal de Kranfort :

Le banquet, donné mercredi dernier au palais impérial, en l'honneur de S. A. R. le grand duc de Mecklembourg et de S. A. S. le prince de Lippen a offert aucun incident particulier ; toutefois, on a remarqué que les mets ne répondaient pas à la richesse et au luxe exigent royal du service. Le grand duc a porté la santé du Sultan, et le grand-visir y a répondu en portant celle des princes et des souverains de l'Europe. Le banquet se composait de 40 convités. Le sultan a fait épancher à la fin d'une brève allocution d'un quart d'heure, pour exprimer dans une langue appropriée aux princes et aux représentants des cinq grandes puissances tout le plaisir qu'il avait éprouvé. L'ambassadeur d'Angleterre a répondu à S. H. au nom de tout le corps diplomatique. Bien que les successeurs d'Osman ne se soient pas encore complètement affranchis de tous les préjugés qui établissent une barrière infranchissable entre eux et les souverains étrangers, il est incontestable cependant qu'ils ont senti de plus en plus la nécessité de faire des sacrifices aux circonstances actuelles et de se départir insensiblement de cet orgueil de race qui leur faisait considérer, sous les yeux des souverains étrangers comme des vassaux qui ne méritaient ni considération ni égards. Anciennement les ambassadeurs ne s'asseyaient pas même devant le grand-visir ; le sultan ne daignait jamais leur adresser directement la parole ; aujourd'hui il en est bien autrement : le lieutenant absolu du Sultan, non seulement s'adresse aux ambassadeurs, mais il doit porter des toasts avec la boucra défendue par le prophète. Le sultan, qui en pareille circonstance ne se montrait aux ambassadeurs que derrière un grillage doré, emblème de la séparation morale de l'islamisme et du christianisme, se communique aujourd'hui sans scrupule au milieu des représentants étrangers et leur adresse avec une grâce parfaite les plus belles paroles de circonstance. Toutefois, malgré ces modifications sensibles, il reste encore beaucoup à faire pour amener une fusion sincère, et l'éducation domestique n'a malheureusement pas fait assez de progrès pour qu'on puisse avoir grande confiance dans ces semblants de déférence pour l'Europe. Malheureusement les vieilles mœurs musulmanes sont encore trop vivaces, et les anciennes traditions religieuses sont encore appuyées par l'instruction, pour que nous puissions attendre des changements à un progrès moral. C'est une simple exigence de situation ; que demain quelque succès militaire vienne relever l'orgueil abaissé des musulmans, et aussitôt l'Europe se verra en butte, comme auparavant, aux passions haineuses et aux procédés offensants dont elle était autrefois l'objet de leur part. L'exclusion qu'on fait chaque fois en pareille circonstance des représentants des puissances de second ordre, semblerait presque confirmer notre opinion. Les Turcs n'ont égard que pour ceux qu'ils redoutent, voilà pourquoi le divan ne reconçoit que cinq puissances. Le baron de Behr, ministre plénipotentiaire de Belgique, plus sensible, il paraît, que ses collègues à se manquer d'égard, a adressé à cette occasion une protestation en formes au divan. C'est la seconde de ce genre qu'il adresse.

Le jour de leur départ, les princes ont reçu de la part de S. H. deux superbes sabres garnis de brillans. L. A. R. et S. ont fait cadeau au ministre des affaires étrangères d'une tabatière garnie de brillans d'un haut prix ; ils en ont également remis une au secrétaire du sultan qui était chargé de leur offrir les sabres qui leur étaient envoyés par S. H.

Le départ du sultan pour le prochain voyage aura lieu le départ du sultan. Il ne restera, dit-on, qu'une vingtaine de jours absent. Le sultan s'embarquera sur une frégate à vapeur récemment construite et sera accompagné de deux autres steamers du gouvernement. Riza Pacha et quelques autres grands dignitaires, 60 colonels et toute la musique de la garde impériale feront partie de sa suite. Il paraît que le sultan emporte avec lui de la nouvelle monnaie, des chaînes et des objets précieux pour des sommes considérables, le tout destiné à être offert en cadeau dans les endroits qu'il visitera.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Rome, le 25 mai :

La Propagande, qui, grâce aux relations qu'elle entretient sur tous les points du globe, possède de nombreux manuscrits dans les langues les plus diverses, a reçu dernièrement de Jérusalem un don précieux. Un de ses anciens élèves, originaire de la Chaldée, passant par cette dernière ville pour retourner dans sa patrie, visita entre autres l'intérieur de la grotte dite d'Absalon. Au moment où il était occupé à détacher, au moyen de son bâton, quelques petites pierres des parois de la grotte pour les examiner, le sol manqua tout-à-coup sous ses pieds, une muraille croula, et il se trouva à l'entrée d'une allée dont jusqu'alors on n'avait pas soupçonné l'existence. Après avoir erré quelque temps dans l'obscurité, son pied alla heurter contre un rouleau de parchemin, qui se trouva être un manuscrit du Pentateuque. Le consul anglais à Jérusalem, qui connaissait tout le prix d'une parole trouvaille, offrit sans doute à l'instigation de l'évêque anglican de cette ville, une somme considérable pour le manuscrit ; mais le fidèle élève de la propagande refusa et préféra l'envoyer au collège où il avait reçu son éducation, et de cette manière il est heureusement arrivé ici.

Les professeurs de la propagande sont occupés maintenant à examiner le codex qu'ils ont ramené à une haute antiquité, sera d'une grande importance pour la critique de l'Ancien Testament.

— Aujourd'hui le roi de Bavière s'est rendu au Vatican pour faire une visite au pape. Le Saint-Père est allé jusque dans l'antichambre au-devant du roi. S. M. visite les ateliers des artistes et s'occupe beaucoup de beaux-arts.

— On écrit de Presbourg (Hongrie), le 24 mai :

La veille de l'élection d'un député, le sang a coulé dans notre ville. Une société composée de plusieurs gentilshommes de Szalonta s'est précipitée sur les nobles de Burod, qui présentaient pour candidat M. Michel de Dubozzy, ces derniers subirent les mauvais traitements de ces forcenés. Plusieurs personnes furent blessées et transportées à l'hôpital. Il a fallu avoir recours à l'intervention de la force armée pour rétablir l'ordre. Le lendemain, plus de quatre mille électeurs se trouvaient réunis devant la maison du comitat. Cette foule ne se dispersa que lorsque les scrutateurs eurent commencé leurs opérations. Deux personnes sont déjà mortes des suites de leurs blessures.

On écrit du Caire, le 4 mai :

Depuis peu, un Européen a découvert dans les monts d'Arabie qui bornent la Haute-Egypte, une riche carrière d'albâtre ; on dit que le marbre surpasse infiniment celui de Benysuef en beauté et en pureté de grain.

— Une commission est partie d'ici pour examiner les travaux dispendieux d'Em-Bey sur le rivage de la mer rouge entre Suez et Kossyer. Il est depuis passé un an dans ces contrées ; presque tous les mois il a envoyé des échantillons de houille, rien de plus. On croit généralement qu'il joue le même tour qu'un certain Boreani, qui au Bassouf, montra au vice-roi de riches échantillons de sa balle de plomb qu'il prétendait avoir trouvés, tandis que plus tard on découvrit la fourbe.

On écrit de Madrid :

Depuis quelques jours l'autorité militaire prend quelques mesures de précaution, motivées, dit-on, par des machinations qui auraient pour but de troubler l'ordre public dans Madrid ; on parle de conspiration, de grands efforts pour séduire la troupe, etc. Nous ne savons si ces bruits sont fondés, mais il n'est pas étonnant que les autorités veillent pour déjouer les plans des agitateurs.

— On rapporte une tentative véritablement terrible de suicide qui a eu lieu ces jours-ci dans la commune de Schaebeek. Une petite fille de dix ans était, paraît-il, souvent maltraitée par ses parens et obligée d'avoir soin de sa sœur cadette. Un jour, cette petite malheureuse se trouvant seule au logis, roula un mouchoir, se le passa au cou au moyen d'un nœud coulant et se pendit à un croc fiché dans le mur. Heureusement elle fut décrochée à temps, et lorsqu'elle était déjà presque asphyxiée. Lorsqu'elle fut un peu revenue à elle, elle déclara péremptoirement aux personnes qui l'entouraient, qu'elle recommencerait si l'on continuait à la battre.

La mort a frappé à Londres, la semaine dernière, une des célébrités contemporaines de cette ville, M. Crockford, le propriétaire et le fondateur du club de ce nom. D'abord simple marchand de poissons dans le Strand, puis Romme aux idées neuves et hardies, M. Crockford a su tirer à son exploitation les ressources d'un petit cercle ou certaine société, cultive avec des chances variées le jeu de la roulette, craps, trente-et-quarante. Après quelques années d'une prospérité contenue, il abandonne définitivement aux Fishmongers, ses confrères, le commerce des turbots et des soles pour se livrer à celle des spéculations qui lui offre la plus grande somme d'avantages. Ce splendide bâtiment connu sous le nom de Crockford's-club s'élève dans Saint-James-Street, et se voit bientôt consacré par les plus riches et les plus fervens néophytes du pays.

Il se gagna et se perdit des sommes immenses dans ce club, rendez-vous ordinaire de tous les hauts et puissans viveurs de l'époque. Comme d'usage, la caisse de M. Crockford venait souvent en aide aux perdans, et suivant l'usage aussi, les nobles débiteurs ne se pressaient pas toujours de se libérer envers leur opulent créancier. Pour stimuler les retardataires et intimider ceux qui avaient des tendances analogues, M. Crockford fit afficher dans l'intérieur de l'établissement, une liste contenant les noms de tous les débiteurs avec le chiffre des sommes dues en regard, s'imaginant en ceci, que de pareilles révélations auraient une heureuse influence sur les rentrées. faux faulx et vain espoir ! les noms couchés sur la terrible liste s'émurent d'abord, puis s'y habituèrent comme on s'habitue à tout. Quant à ceux qui n'avaient pas encore figuré, ils s'en enorgueillirent peu, songeant logiquement, que tous les hommes étaient égaux devant le hasard, et que tôt ou tard on pouvait figurer sur le bilan Crockford sans cesser d'être un parfait gentilhomme.

De son contact perpétuel avec les grands seigneurs, M. Crockford avait pris quelques-uns de leurs goûts et retenu certaines de leurs habitudes. Il jouait et se trouvait souvent engagé dans les paris de toutes sortes pour des sommes considérables. On attri-

bue même sa mort à l'anxiété causée par l'attente du gain du Derby. M. Crockford laisse en mourant une fortune qui n'évalue pas à moins de cinq ou six millions de florins. Le jour même de la marée n'eût probablement pas été aussi avantageux.

Théâtre-Royal-Français.

Joué le 13 juin. — (Représentation N° 13.)

Le Barbier de Séville.

Opéra en quatre actes, paroles de Beaumarchais, adaptés sur la musique de Rossini par M. Castil-Blaze.

Mlle Elisa Flanand engagée comme première chanteuse légère remplira le rôle de Rosine.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude : **La part du Diable**, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Scribe musique de M. Auber.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 8 Juin.

	Int.	7 juin.	6 mai.	1er mai.
Dette active	2 1/2	61	61	61
Dito dito	3	75	75	75
Dito d'io	5	100	100	100
Dito des Indes	5	100	100	100
Dito dito	3 1/2	95	95	95
Syndicat	4 1/2	99	99	99
Dito	3 1/2	87	87	87
Société de Commerce	4 1/2	142	142	142
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	105	105	105
Dito de Harlem	4 1/2	104	104	104
Dito de Rotterdam	4 1/2	104	102	102
Act. du lac de Harlem	5	102	102	102
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	107	107	107
Dito dito 1828 & 18295	—	106	106	106
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificat au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	91	91	91
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90	90	90
Passive	5	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Différé	—	—	—	—
Ardoins	5	21	21	21
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1838	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	46	46	46

Nos fonds nationaux, avec des affaires calmes, les cours sont élevés. Les espagnols poursuivent leur marché rétrograde, c'étaient surtout les coupons d'Ardoins qui étaient offerts en paiesse. Les portugais étaient également moins fermes.

Cours de l'argent : prêt à garantie 3 1/2 % ; prol. 3 % ; escompte 2 1/2 %.

Dividends payés à 5 heures : 2 1/2 % 61 à 1 1/2 % ; Holl. 5 % 100 ; Société Commerciale 4 1/2 % ; Ardoins 21 % ; Comp. Goll. & Comp. 5 % ; Dito métalliques 5 % ; Dito dito 2 1/2 % ; Inscriptions au Grand-Livre 3 % ; Actions 1838 1 % ; Emprunt à Londres 1839 4 % ; Id. id. 1843 4 % ; Obligations à Londres 2 1/2 % ; 46 ; 46.

SOCIÉTÉ DES BARRÉS PUBLICS.

Amsterdam, dimanche 8 Juin.

Ar. 21 ; dette différée 19 1/2 % ; id. 34.

Il ne s'est traité que quelques minimes affaires à ces taux.

Bourse de Paris du 7 Juin.

	Int.	6 Juin.	5 Juin.	4 Juin.
Cinq pour cent	—	121 65	121 65	121 65
Trois pour cent	—	82 75	82 75	82 75
Emprunt Ardoins	—	34	34	34
Anc. différé	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Certificats Falconet	—	100 25	100 25	100 25
Dette active	2 1/2	105	105	105
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	670 00	670 00	670 00
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Toutes les valeurs étaient offertes aujourd'hui. On donnait pour motif de cette faiblesse les nouvelles de l'Algérie qui semblaient inquiéter les spéculateurs. Le coupon de 5 p. c. a été détaché et cette opération n'a pas arrêté la baisse. On reste à 82 75 fin courant, coupon détaché, ou 84 25 avec coupon ; c'est 20 centimes bien qu'hier. Le 5 p. c. est toujours sous l'influence des bruits de conversion et a fléchi de 20 c. à 121 65 comptant, 121 80 fin courant. Les actions de la banque sont sans changement à 669.

Bourse de Londres du 8 Juin.

	Int.	8 Juin.	7 Juin.	6 Juin.
Cinq pour cent	—	121 65	121 65	121 65
Trois pour cent	—	82 75	82 75	82 75
Emprunt Ardoins	—	34	34	34
Anc. différée sans	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Certificats Falconet	—	100	100	100
Dette active	2 1/2	105	105	105
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	670 00	670 00	670 00
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Le 3 p. c. a encore fléchi aujourd'hui de 84 75, cours de clôture d'hier, est tombé à 84 35 pour finir à 84 45 fin courant. Cette baisse tient à des bruits d'emprunt qui ont été mis en circulation. Cette prévision des ventes importantes ont été faites à l'ouverture du paquet. Le 5 p. c. est plus ferme en raison de ce que les acheteurs prennent du 5 p. c. pour couvrir leurs ventes au 3 p. c. Ce fonds reste à 121 55 comptant et 121 85 fin courant.

Bourse de Vienne du 3 Juin.

	Int.	3 Juin.	2 Juin.	1 Juin.
Métalliques, 5 % 114 1/2 P.	—	114 1/2	114 1/2	114 1/2
Naples, 5 %	—	—	—	—
Ardoins, 5 % 21 1/2 P.	—	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Dette différée ancien, 2 %	—	—	—	—
Passive, 5 %	—	—	—	—
Lots de Hesse, 67 P.	—	—	—	—
après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2 P.	—	—	—	—
Comptant, 5 %	—	—	—	—

3 % Consol. 98 1/2. — 2 1/2 % Holl. 61 1/2. — 5 % 100. — 5 1/2 % 100. — Esp. 5 % 100. — Id. 3 % 100. — Port. 5 % 46 1/2. — Id. (comptant) 5 % 100. — Russie, 5 % 100.

Le peu de confiance que la Cité a dans le nouveau ministre des finances d'Espagne a amené une baisse sensible dans les fonds 3 % de ce pays, qui sont restés à 22 1/2.

Bourse de Vienne du 3 Juin.

Métalliques, 5 % 111. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 78 1/2. — Lots de 1834, 149 1/2. — Actions de la Banque, 1629.

LA HAYE. chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoneveld et Bourssteeg ; et à Rotterdam chez S. van Reyk Noecker, Hoofde